



Assemblée Générale extraordinaire
du 29 mai 2021 A HUIS CLOS



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 Mai 2021

La séance débute à 14h A HUIS CLOS

Sommaire

1 / Modifications des statuts .

Communication : adresse mail : acsvlf@gmail.com
site internet <http://www.acsvlf.fr>
page facebook [acsvlf](https://www.facebook.com/acsvlf)

Adresse postale : A.C.S.V.L.F. Salle rurale de La Ferrière
290, Route de la Croix
06750 VALDEROURE-LA-FERRIERE

Même dans ce contexte compliqué, Les associations ont l'obligation de faire leurs Assemblée générale annuelle.

A cette occasion , il nous ai apparu opportun de reprendre contact avec vous et ainsi vous faire participer à la mise à jour nos statuts.

Mais en raison de la pandémie de covid19 ,nous sommes toujours dans l'impossibilité de nous réunir .

Avec les problèmes techniques de communication à distance liés entre autre à la visio et pour garantir la sécurité de tous, nous avons opté pour le vote par correspondance .



«« Pour réaliser notre assemblée générale extraordinaire , l' association à fait application des mesures prévues par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 a reconduit ces mesures jusqu'au 31 juillet 2021 et a proposé de nouvelles possibilités.
Un schéma explicatif résume ces ordonnances.

Le décret n°2020-925 du 29 juillet 2020 a prorogé la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 jusqu'au 30 novembre 2020. Il a porté également prorogation jusqu'à la même date du 30 novembre 2020 de la durée d'application du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

En application de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020, une nouvelle ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 a reconduit ces mesures jusqu'au 1er avril 2021 et a proposé de nouvelles possibilités. Le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 les proroge jusqu'au 31 juillet 2021.

➤ **Clôture du vote le vendredi 28 mai à 12h,**

«« Seul les adhérents actif a jour de leurs cotisations 2020 ont reçu 3 semaines avant la date de l'assemblée ,la convocation avec l'ordre du jour,le bulletin de vote ,le lien d'accès aux anciens statuts ,une copie des nouveaux statuts et les modalités de vote par correspondance . un mail de rappel à été envoyé aux adhérents chaque semaine . Pour toutes questions complémentaires les contacts mails et téléphoniques des membres du bureau ont été fournis .

«« Chaque membre vote qu' une seule fois, Tout les bulletins reçus ont été pointés , tout est noté sur une feuille d'émargement en précisant la date du vote, chaque adhérent ayant voté reçoit un mail de réception du bulletin .Les scrutateurs supervises et vérifies la concordance des données fourni lors de l' inscription .
(nom,prénom,adresse,mail,téléphone) ils inscrivent aussi les votes pour ou contre et controle le nombres de votants et signent la feuille d'émargement.



Tout les échanges courriers papiers et électroniques avec les adhérents ont été conservés.

- Le Dépouillement et le comptage des votes a lieu à la ferrière le 29 mai à 14h à huis clos en présence des membres du bureau .
+ 2 scrutateurs / Marie-Noëlle Pillot et Christian Cousin .
- Tout les votes reçus restent secret , aucune informations personnelles ne sera transmises !

Nous passons au vote,

- oui à la modification des statuts à la majorité des votants .
« 47 ont votés **pour** , et 3 ont votés **contre** »

Le CR de l'assemblée sera mis à la disposition des membres sur le site de l'association.

- Nous voterons notre règlement intérieur lors de notre prochaine assemblée.

»»»»»»»»La séance se termine à 15h30.

Merci encore à tout les membres qui ont participés a cette expérience du vote à distance,

Malgré la participation importante au vote !!

Nous espérons quand même vous voir bientôt dans de bonnes conditions pour notre AG ordinaire .

L'occasion sera de nous retrouver à nouveau !

A très bientôt, L'ACSVLF